REGLEMENT

LE CONCOURS « G LIVE» PERMET AUX ARTISTES/GROUPES MUSICAUX WALLONS DE PROFESSIONNALISER LEUR PROJET MUSICAL.

INSCRIPTIONS

-les inscriptions à « G LIVE » se font uniquement via le site https://www.ccbeaucanton.be/glive du 1 juin 2021 au 15 août 2021. Aucune candidature ne sera validée via un autre moyen.

-pour compléter la fiche artiste, les informations suivantes sont nécessaires:

-les coordonnées de la personne de contact qui sera la personne référente pour « G LIVE » pendant toute la durée du concours.

-la composition de l'artiste/groupe : nom et prénom d(u)(es) musicien(s), instruments joués.

-une biographie en français et une fiche technique en bonne et due forme.

-un visuel de l'artiste/groupe (photo ou logo – 300dpi minimum)

-3 morceaux originaux en mp3 + titre

-les artistes/groupes sélectionnés seront annoncés début septembre 2021.

PRESELECTIONS

- Le jury de présélection est composé de membres du personnel du Centre Culturel du Beau Canton et du public via internet.

- Le jury écoute et attribue une côte à tous les candidats. A l'issue de ces écoutes en ligne, les membres du jury se réunissent en août pour réécouter les groupes qui auront reçu le plus de suffrages. 6 artistes seront retenus en fonction de la qualité de leur candidature.

CONCOURS SUR SCENE

Les artistes issus des présélections seront contactés début septembre et pourront défendre, devant un jury d'acteurs du secteur culturel, leur répertoire par une prestation scénique de 40 minutes maximum lors des éliminatoires suivants :

18 septembre 2021
16 octobre 2021
20 novembre 2021

Les sélections et la finale auront lieu dans la salle du CCBC.

PRESTATIONS SCENIQUES:

APPRECIATION

Le rôle des jurés est de percevoir la qualité des artistes/groupes durant leur prestation sur base de différents critères :
-Attitude et présence scénique
-Cohésion musicale et scénique
-Qualité des compositions musicales
-Arrangements

REGLEMENT DU CONCOURS

L'inscription au Concours « G LIVE » implique la connaissance, l'acceptation et le respect du règlement et du déroulement du concours dans son ensemble. Celui-ci sera considéré comme connu des artistes/groupes.

Au moins un des membres du groupe doit être domicilié en communauté française.

L'artiste/groupe présente un répertoire original.

L'artiste/groupe est capable de proposer au minimum une composition originale enregistrée dans des conditions correctes.

Durant la durée du concours « G LIVE », chaque participant accepte de léguer ses droits au Centre Culturel du Beau Canton en ce qui concerne l'exploitation des morceaux, visuels, vidéos et bios fournis lors de l'inscription pour la diffusion audiovisuelle, radiophonique ou internet.

Chaque artiste/groupe est tenu de respecter les horaires. Il sera présent aux horaires suggérés lors des prestations de sélections et pour la finale. L'ordre de passage des groupes sera déterminé par tirage au sort.

La durée maximale des prestations de chaque groupe sera de 40 minutes. Les montages se feront en 15 minutes précises et les artistes disposeront de 10 minutes pour vider le plateau après leur prestation.

Les prestations éliminatoires se dérouleront en septembre, octobre et novembre 2020.

Les artistes/groupes qui ne seront pas disponibles pourront être disqualifiés.

Les organisateurs des soirées mettent à disposition des artistes/groupes une sonorisation et un éclairage ainsi que le régisseur du centre culturel.

Chaque artiste/groupe apportera son matériel (instrument, ampli...) et en est responsable.

Les organisateurs de l'événement déclinent toute responsabilité en cas de vol et/ou de dégât de matériel appartenant à chacun des artistes/groupes. Pour des raisons d'efficacité, il peut être demandé à ce qu'une partie du matériel (batterie, amplis) soit partagé. Les groupes sont tenus de respecter le matériel de salle et des autres participants.

Les organisateurs sont seuls responsables de la régie de la salle. Ils délégueront un responsable qui veillera au bon déroulement des montages–démontages et au respect des horaires en concertation avec le responsable du concours. Les décisions de ces personnes s'imposent à tous sans recours possible.

L'accueil des groupes est pris en charge par l'organisateur. Il sera prévu au minimum un sandwich et 3 boissons par personne.

L'organisateur veillera également à prévoir de l'eau en suffisance pour les artistes/groupes lors de leur prestation scénique.

Lors de la soirée payante (finale), l'organisateur accordera deux guests par artiste/groupe participant.

Le jury sera composé d'acteurs du milieu culturel. Une grille de critères sera remplie à chaque concert pour tous les groupes.

Les délibérations pour sélectionner l'artiste pour l'étape suivante seront annoncés moins d'une heure après les prestations de sélection pour la finale.

La finale aura lieu dans la salle du Centre Culturel du Beau Canton à Chiny le 18 décembre 2021.

Lors de la finale, les prestations seront de 45 minutes.

Les groupes disposeront du temps nécessaire pour faire un soundcheck l'après-midi et de 10 minutes de changement de plateau entre les concerts.